

Direction Générale des Services
Direction des Enseignements et du suivi des Parcours Étudiants

Affaire suivie par :
Michaëlle DEMONCHEAUX

☎ 02 35 14 63 29

✉ michaëlle.demoncheaux@univ-rouen.fr

Procédure avant toute certification de diplôme

L'organisme mandaté pour vérifier le diplôme d'un étudiant doit joindre à sa demande un scan du diplôme (ou de l'attestation de réussite ou du relevé de notes) de l'étudiant et un mandat écrit portant nom, prénom, date de naissance et signature de l'étudiant demandeur.

En cas d'impossibilité de joindre le scan, le mandat doit préciser le libellé exact du diplôme obtenu et l'année d'obtention.

L'attestation à délivrer dans le cadre de ces demandes est jointe à la procédure.

Direction Générale des Services
Direction des Enseignements et du suivi des Parcours Étudiants

Affaire suivie par :
Michaëlle DEMONCHEAUX

☎ 02 35 14 63 29

✉ michaëlle.demoncheaux@univ-rouen.fr

ATTESTATION

La Directrice des Enseignements et du Suivi des Parcours Étudiants atteste que :

Mme/M.

Né(e) le

a été inscrit(e) à l'Université de Rouen Normandie, en Présentiel, et a validé le(s) diplôme(s)
suivant(s) au sein de notre université:

Année	Diplôme	Libellé du diplôme

Pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Mont Saint Aignan, le

La Directrice de la DEPE,
Michaëlle DEMONCHEAUX